SERVICE VIE SCOLAIRE
Place Joliot-Curie
33401 TALENCE CEDEX
☎ 05.56.84.78.14/36
viescolaire@talence.fr / www.talence.fr

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Reçu, le :

Date de prise d'effet, à partir du :

PLANNING DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2015/2016

Nom du ou des responsables légaux :.....

…..

Nom et prénom de l'enfant :.....

Pour toute inscription ou modification de planning à la restauration scolaire, vous pouvez utiliser le portail famille de la ville de Talence (accessible à partir du site www.talence.fr avec votre code famille visible sur vos factures). Vous retrouverez également le mode d'emploi de la restauration sur notre site internet ainsi que le règlement intérieur Régie Multiservices.

Quelle formule choisir pour l'inscription de mon enfant ?

☐ Je choisis la formule de l'**abonnement** hebdomadaire sur 1, 2, 3 ou 4 jours.

Dans ce cas, je coche également les jours de la semaine où mon enfant déjeunera :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
☐	☐	☐	☐

☐ Je choisis la formule **liberté** pour les repas occasionnels de mon enfant.

RAPPEL :

Le délai pour la prise d'effet de la demande de modification de planning est de : 8 jours.

DATE	SIGNATURE DU OU DES RESPONSABLES LEGAUX

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde met à la disposition de la ville de Talence un service Internet, à caractère professionnel. Ce service permet de consulter certains éléments de votre dossier d'allocataire afin que vous puissiez bénéficier d'un tarif adapté à votre situation. Si vous décidez de vous opposer à la consultation de ces informations, il vous appartient alors de fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier (attestation de paiement des prestations mensuelles CAF).

MAJ avril 2015